



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 16 mars 2021

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procurations : 1  
Nombre de votants : 19  
Votes pour : 19  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
22/02/2021

Délibération n° C 2021- 10

Approbation du compte administratif de l'exercice 2020

L'an deux mille vingt et un, le seize mars, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Jean-François GAILLARD, Jean-Charles GROSDIDIER, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Messieurs Gérard BONNET, Jean FRANCHI, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD ; Messieurs Franck DAVID, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Laurent PETIT.

Procuration : Monsieur Jean-François DEMARCHI à Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Alain SCHMITT.

**Membres élus à voix consultative**

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Lieutenant Hors-classe Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-Chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-15 du 12 mars 2020 relative à l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2020-16 du 12 mars 2020 relative à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-20 du 12 mars 2020 relative au Budget Primitif de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-26 du 26 juin 2020 relative au Budget Supplémentaire de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-37 du 13 novembre 2020 relative à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2020 et information sur les opérations de dépenses imprévues ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 12 mars 2021 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

Conformément aux règles de la comptabilité publique et aux articles L 1612-12, L 3241-1 et L 3312-5 du CGCT, le compte administratif de l'exercice 2020 est soumis à votre approbation.

Il fait apparaître un résultat de 2 461 820,67 € à la clôture de l'exercice. Ce résultat est conforme à celui du compte de gestion de l'exercice 2020, établi par le comptable public et soumis préalablement à l'approbation de notre assemblée.

Résultats 2019 réalisés :	Fonctionnement	Investissement	Total
Capitalisation (affectation) sur 2019 :	- €	- €	
solde	613 294,45 €	3 389 565,28 €	4 002 859,73 €
<u>Résultat de l'exercice 2020</u>			
Dépenses :	18 534 963,01 €	10 490 929,49 €	29 025 892,50 €
Recettes :	18 626 697,68 €	10 778 798,54 €	29 405 496,22 €
Résultats EXERCICE 2020	91 734,67 €	287 869,05 €	379 603,72 €
<b>Résultats de clôture de l'exercice 2020</b>	<b>489 773,51 €</b>	<b>1 972 047,16 €</b>	<b>2 461 820,67 €</b>

Il convient de noter les points suivants sur l'exercice 2020 :

- le résultat de fonctionnement s'établit à 91 735 € (-215 256 € en 2019), portant le solde cumulé de la section à 489 774 € (398 038 € en 2019) ;

- le solde de la section d'investissement est de 287 869 € (- 1 705 387 € en 2019), pour un résultat comptable de 1 972 047 € constaté à la clôture de l'exercice.

Le report des restes à réaliser, d'un montant de 2 573 118 € de crédits en dépenses, génère un résultat net cumulé en déficit de 601 071 €.

restes à réaliser 2020	Fonctionnement	Investissement	Total
dépenses		-2 573 118,28 €	
recettes			
<b>resultats nets 2020</b>	<b>489 773,51 €</b>	<b>-601 071,12 €</b>	<b>-111 297,61 €</b>

Les résultats de l'exercice 2020 sont meilleurs pour chaque section. Le choix de neutraliser toute la provision des amortissements immobiliers, qui était déjà au maximum, a été fait.

Cet exercice n'est pas un exercice de référence ordinaire car il a été perturbé par les incidences de la crise sanitaire dans chaque section, pour les dépenses et les recettes. Toutefois les efforts de gestion ont porté leurs fruits.

Il conviendra comme à l'accoutumée d'être particulièrement vigilant sur les deux sections concernant les prévisions et les exécutions des budgets 2021 et 2022.

## A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	BP+BS+DM 2020	Réalisé 2020		Variation 2020/2019	
				€	%	€	%
011	Charges à caractère général	2 843 332 €	3 079 843 €	2 894 869 €	93,99%	51 537 €	1,81%
012	Charges de personnel	12 125 956 €	12 632 944 €	12 189 602 €	96,49%	63 645 €	0,52%
65	Autres charges de gestion courante	139 211 €	101 655 €	101 589 €	99,93%	- 37 622 €	-27,03%
66	Charges financières	133 507 €	158 595 €	154 040 €	97,13%	20 532 €	15,38%
67	Charges exceptionnelles		2 000 €			- €	
022	Dépenses imprévues		36 900 €			- €	
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>15 242 006 €</b>	<b>16 011 937 €</b>	<b>15 340 099 €</b>	<b>95,80%</b>	<b>98 093 €</b>	<b>0,64%</b>
042	<i>amortissement</i>	3 016 566 €	3 117 929 €	3 117 929 €	100,00%	101 363 €	3,36%
	<i>valeur comptable immo cédée</i>	16 174 €		76 935 €		60 761 €	375,67%
023	<i>Virement vers la section d'investissement</i>						
<b>TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>18 274 747 €</b>	<b>19 129 866 €</b>	<b>18 534 963 €</b>	<b>96,89%</b>	<b>260 216 €</b>	<b>1,42%</b>

Les dépenses de l'exercice, tout en restant dans les crédits votés ont été inférieures de 91 735 € aux recettes, ce qui a augmenté d'autant en fin d'exercice le solde cumulé repris dès le BP 2021 pour assurer l'équilibre. Les excédents cumulés sur la section de fonctionnement, fruit des importants efforts de gestion réalisés par les services, sont en effet repris par anticipation dès le BP pour contribuer, avec la neutralisation des amortissements immobiliers, à équilibrer la section de fonctionnement.

Les dépenses réelles (+0,64 %, + 2,30% au CA 2019) sont de 15 340 099 € et restent inférieures aux recettes réelles (+1,59%, -0,52 % au CA 2019) qui sont de 17 900 520 €.

Le rattachement justifié de certaines dépenses engagées en 2020 a été plus important (+ 101 108 €) qu'en 2019.

Le pourcentage de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement a atteint 95,80 %, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne des taux de réalisation constatée ces trois dernières années (96,49%).

## C/011 – Charges à caractère général : 2 894 869 € (+ 51 537 €, soit + 1,81 %)

Les charges à caractère général ont augmenté légèrement en 2020 (+1,81%), mais moins qu'en 2019 (+2,64%). Leur taux de réalisation est en baisse à 93,99%, contre 96,44% en 2019. La crise sanitaire peut l'expliquer (exemples : carburant, frais déplacement, télécommunications).

- Représentant un important poste de dépenses, le budget alloué aux fluides diminue pour s'établir à 752 403 € (-73 018 € soit -8,85 %). Il se décompose comme suit :
  - dépenses en eau et assainissement (26 380 €) (23 301 € en 2019) ;
  - dépenses en électricité (379 955 €) ( 381 831 € en 2019) ;
  - dépenses en chauffage urbain (17 152 €) (40 710 € en 2019) ;
  - dépenses en combustible (41 309 €) (43 400 € en 2019) ;
  - dépenses en carburant (287 207 €) (336 180 € en 2019) ;
- l'achat de fournitures de petit équipement, en légère augmentation, s'élève à 224 619 € (- 9 230 €, soit - 3,95 %), réparti entre les achats de pièces détachées de véhicules (180 193 €) ; de petit matériel divers (33 417 €), de matériel informatique(4 977€) et de matériel de formation (6 032 €) ;
- les dépenses d'habillement s'élèvent à 36 090 € (+12 926 € soit 55,80%) cette augmentation est due à l'acquisition de gants cuirs (6 700 € reconstitution des stocks), de tenues de sortie (2 850 €) et d'habillement pour les surveillants de plage (2 600 €) ;
- les achats de produits pharmaceutiques (kits biologiques) d'un montant de 96 171 € (+ 40 594 € soit +73,04 %) se sont multipliés pour faire face du mieux possible à la crise sanitaire ;
- le coût des locations mobilières et immobilières représente 88 167 €, ce poste budgétaire a diminué sur le dernier trimestre 2020 avec le déménagement des sapeurs-pompiers de LONS LE SAUNIER ;
- la maintenance et l'entretien des biens atteignent 706 002 € (+91 725€ ; soit + 14,93%). Cette augmentation est due principalement aux dépenses d'entretien et de maintenance des véhicules qui s'établissent à 220 816 € (+72 846 €, soit +49,23%) en raison de l'externalisation durant la période de déménagement de l'atelier départemental. S'y ajoutent les dépenses de maintenance informatique d'un montant de 268 243 € (+41 910 € ; soit +18,52 %) : téléphonie, disponibilité des SPV sur smartphone, transmissions, module SSSM visites médicales, schéma directeur informatique. Les dépenses de maintenance de matériel technique d'un montant de 75 851 € sont stables (-1 121€ ; soit -1,46 %) ; les dépenses d'entretien des bâtiments s'élèvent à 139 339 € (-23 663 € ; soit -14,52%) une intervention spécifique ayant été réalisée en 2019 sur un des caissons à feux du plateau technique ;
- les cotisations d'assurance représentent 209 345 € et restent stables (-769 € ; soit -0,37%) ;
- le financement des organismes de formation atteint 138 507 € (- 288 €, soit - 0,21%) malgré une inscription au BP 2020 en baisse ;
- les dépenses d'honoraires s'établissent à 56 879 € (-29 151 €, soit -33,88%). Cette forte baisse s'explique par la fin de l'accompagnement pour l'équipe de direction et des honoraires d'avocats différés avec le temps judiciaire et liés à plusieurs longues affaires ;
- les dépenses de déplacements et fêtes et cérémonies s'élèvent respectivement à 63 702 € (- 15 290 € soit -19,36%) et 8 695 € (-9 577 € soit -52,41%) effet direct de la crise sanitaire ;
- les frais de télécommunication et d'affranchissement s'établissent à 134 715 € (-23 540 €, soit -14,87%). Les frais de télécommunication diminuent depuis le passage par l'UGAP ;
- le paiement à des tiers représente 79 751 € (-23 540 €, soit -14,87 %). Ce montant se répartit ainsi : remboursement des salaires des SPV aux entreprises conventionnées avec le SDIS pour 63 989 € (+17 322 €, soit +37,12 %), remboursement à la commune de ST MAUR d'une partie de loyer du pylône

pour 7 803 €, interventions limitrophes pour 6 500 € (+2 200 €, soit +51,13 %), paiement de frais à d'autres SDIS pour 1 421 € (988 € en 2019) ;

- les dépenses de nettoyage des locaux s'élèvent à 36 970 € (+3 154 € soit +9,33 %) cette augmentation s'explique par le déménagement du CIS BASSIN LEDONIEN/Pôle logistique dont les surfaces sont plus importantes ;
- les dépenses diverses s'élèvent à 262 853 €.

### **C/012 – Frais de personnel : 12 189 602 € (+ 63 645 €, soit + 0,52 %)**

Les dépenses de personnel s'établissent à 12 189 602 € pour un taux de réalisation de 96,49 % (98,47% en 2019). Celles-ci représentent 79,46 % (79,56 % en 2019) des dépenses réelles de fonctionnement, soit un ratio légèrement inférieur à la moyenne de ces quatre dernières années (79,68%).

#### **Personnel rémunéré (SPP - PATS - Contractuels – Stagiaires-apprentis)**

Les dépenses consacrées au personnel rémunéré ont progressé de 1,39 % soit 109 618 € (2,49% soit +188 456 € en 2019), atteignant 7 989 791 € (65,55 % du chapitre) (63,97 % en 2019), Le glissement vieillesse technicité (GVT), lié principalement à l'ancienneté des agents, génère naturellement une augmentation structurelle des rémunérations du personnel. La réforme des échelons mise en application en 2017 a néanmoins permis d'en limiter les conséquences. Ce phénomène est amplifié par la mise en place du RIFSEEP de manière rapide au sein de l'institution. En effet, ce dispositif a mis fin au principe d'augmentation du régime indemnitaire en lien avec l'augmentation d'échelon précédemment en vigueur au sein du SDIS. Il convient toutefois de préciser qu'un effet seuil arrivera nécessairement 4 ans après sa mise en place, soit en 2022.

En 2020, certaines économies ont pu être réalisées grâce notamment aux décalages de certains recrutements dans l'année 2020 (notamment de lieutenants, d'un adjudant, d'un technicien) ou encore la transformation d'un poste de lieutenant en un poste de la filière technique (logistique). Il faut également souligner que le remplacement des départs à la retraite par des agents disposant d'une ancienneté moindre induit également des économies (effet noria).

#### **Personnel indemnisé (SPV - Anciens)**

Les dépenses liées aux SPV en activité ont représenté 3 179 814 € en 2020 (3 309 457 € en 2019), correspondant à 26,09 % (27,29% en 2019) des dépenses du chapitre ; le montant des indemnités diminue de 3,73% soit -122 850 € (+2,40% soit 77 099 € en 2019), la crise sanitaire ayant décalé certaines formations et manœuvres, le nombre de sorties de secours (20 871) diminuant seulement de 1,18% (-3,6 % en 2019).

Les dépenses liées aux prestations « retraite » s'élèvent à 1 019 997 €, -5,10 % soit 54 772 € (+ 4,54 %, soit + 46 682 € en 2019), elles correspondent à 8,37% des dépenses du chapitre, 50 000 € restent engagés. Elles se décomposent en 3 régimes :

- régime allocations de vétéran et de fidélité (SPV partis avant janvier 2005) pour 789 380 € Cette enveloppe dédiée à l'allocation de vétéran a tendance à diminuer dû chaque année à la baisse du nombre de bénéficiaires ;

- Allocation fidélité des régimes PFR et NPFR (SPV partis depuis 2005 ayant cumulé de plus 20 ans au 31/12/2004) pour 159 778 €. Ceci évolue légèrement chaque année à la hausse en fonction de la révision du taux de l'indemnité SPV et des nouveaux entrants dans le régime ;

- le régime NPFR (SPV partis depuis janvier 2016) et tuilage versés à IMPALA pour un montant de 65 968 € Ce régime concerne tous les nouveaux bénéficiaires, il est donc attendu une augmentation progressive de cette dépense au fil des ans.

### **.c/65 – Autres charges de gestion courante : 101 589 € (-37 622 €, soit -27,03%)**

Ce chapitre diminue du fait de la fin de la subvention au comité des œuvres sociales du SDIS : l'adhésion du SDIS au CNAS figure au chapitre 012.

Les subventions versées à des organismes privés (Union Départementale, Spéléo Secours, Amicale de la Direction, Œuvre des Pupilles) ont représenté un montant de 16 555 €.

**c/66 – Intérêts des emprunts : 154 040 € (+20 532 €, soit +15,38 %)**

Malgré la diminution naturelle du montant des intérêts avec le vieillissement de la dette, la charge d'intérêts d'emprunts reprend sa croissance.

Ceci s'explique par les intérêts courus non échus, d'un montant de 28 332 €, liés la première échéance en 2021 du remboursement du prêt concernant l'opération immobilière de MONTMOROT.

**c/042 – Opérations d'ordre : 3 194 864 € (+162 124 €, soit +5,35 %)**

Ce chapitre concerne principalement la dotation aux amortissements versée à la section d'investissement pour un montant de 3 117 925 € (3 016 566 € en 2019). L'augmentation s'explique principalement par le début d'amortissement de la première des deux années d'acquisition de moniteurs multiparamétriques, amortis sur 5 ans.

**2. Recettes de fonctionnement**

Chapitres	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BP+BS+DM 2020	Réalisé 2020		Variation 2020/2019	
					€	%	€	%
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	878 389 €	772 100 €	952 100 €	831 203 €	87,30%	59 103 €	7,65%
74	Contributions et participations	16 708 438 €	16 761 258 €	16 926 611 €	16 890 376 €	99,79%	129 118 €	0,77%
75	Autres produits de gestion courante	4 130 €	4 166 €	3 000 €	4 220 €	140,66%	54 €	1,29%
013	Atténuation de charges	36 744 €	27 570 €	33 000 €	38 050 €	115,30%	10 480 €	38,01%
77	Produits exceptionnels	66 528 €	54 436 €	90 500 €	136 671 €	151,02%	82 235 €	151,07%
78	Reprises sur amortissements et provisions	17 976 €					- €	
<b>Total recettes réelles</b>		<b>17 712 205 €</b>	<b>17 619 530 €</b>	<b>18 005 211 €</b>	<b>17 900 520 €</b>	<b>99,42%</b>	<b>280 990 €</b>	<b>1,59%</b>
042	Neutralisation		438 195 €	708 117 €	708 116 €	100,00%	269 921 €	61,60%
	Opérations d'ordre entre sections		1 766 €	18 500 €	18 062 €		16 296 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté			398 039 €			- €	
<b>TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 712 205 €</b>	<b>18 059 491 €</b>	<b>19 129 866 €</b>	<b>18 626 698 €</b>	<b>97,37%</b>	<b>567 207 €</b>	<b>3,14%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement, en augmentation de 280 990 € (soit +1,59%), atteignent 17 900 520 €. Il y a eu en 2020, comme en 2019, une inscription et une réalisation de neutralisation des amortissements immobiliers d'un montant de 708 116 € (438 195 € en 2019) conforme aux crédits votés, recette de fonctionnement et dépense d'investissement; il n'y a pas eu d'excédent affecté en investissement.

**c/70 – Produits des services, du domaine et ventes directes : 831 203 € (+59 103 €, soit +7,65%)**

Les prestations payantes s'élèvent à 695 138 € (-22 388 €, soit - 3,12%) : les recettes liées aux transports sanitaires ont augmenté de 1 027 € (+0,21%) pour s'établir à 501 720 €. A l'inverse, la facturation des interventions effectuées sur zones autoroutières a diminué de 21 605 € (-31,78%) pour s'élever à 48 385 € (effet confinement) ; les autres prestations (surveillance plages, pollution...) s'établissent à 147 033 € (-1 810 €, soit -1,22%).

Ce chapitre comprend aussi les recettes de remboursements de salaires pour un montant total de 100 345 € (+ 70 271 € soit -73,59 %) qui correspond au personnel mis à disposition :

- Commandant Philippe HUGUENET pour la FNSPF (4 421 €) ;
- élève Colonel Thibaut NIDERLENDER pour l'ENSOSP (91 604 €) ;
- personnel pour le dispositif d'accueil pandémie au CH de LONS LE SAUNIER (4 320 €).

Les autres prestations de services facturées par le SDIS, telles que la location à un opérateur d'un pylône de transmissions à Saint-Maur, les jurys SSIAP, la mise à disposition des points hauts pour la société SIGFOX ont représenté 35 720 € de recettes.

**c/74 – Contributions et participations : 16 890 376€ (+129 118 €, soit +0,77%)**

Représentant 90,68 % des ressources de la section du SDIS (92,81% en 2019), soit 94,36 % des recettes réelles de fonctionnement (95,13 % en 2019), les recettes de ce chapitre comprennent :

- les contributions versées par les Communes (739 009 €) et les EPCI (8 110 364 €) pour un montant total de 8 849 373 €, inchangé depuis l'exercice 2011 ;
- la contribution de 7 829 548 € versée par le Département, gelée depuis 2015, en augmentation de 200 000 € (+2,62%), dont 100 000 € liés à l'impact de l'augmentation de l'indemnité de feu des SPP à compter du deuxième semestre ;

CONTRIBUTIONS	2016		2017		2018		2019		2020	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Département	7 829 548 €	46,94%	7 629 548 €	46,30%	7 629 548 €	46,30%	7 629 548 €	46,30%	7 829 548 €	46,94%
Communes/EPCI	8 849 373 €	53,06%	8 847 849 €	53,70%	8 849 373 €	53,70%	8 849 373 €	53,70%	8 849 373 €	53,06%
<i>dont Communes</i>	3 283 371 €	19,69%	1 727 488 €	10,48%	1 093 277 €	6,63%	737 333 €	4,47%	739 009 €	4,43%
<i>dont EPCI</i>	5 566 002 €	33,37%	7 120 361 €	43,21%	7 756 096 €	47,07%	8 112 040 €	49,23%	8 110 364 €	48,63%
TOTAL	16 678 921 €	100,00%	16 477 397 €	100,00%	16 478 921 €	100,00%	16 478 921 €	100,00%	16 678 921 €	100,00%

- la participation des communes au remboursement des emprunts contractés pour la construction des casernes de THERVAY, de MONT-SUR-MONNET, de SAINT-CLAUDE et de VIRY soit 115 311 € (-36,82 % soit - 67 191 €) ;
- le remboursement en annuités par le Département, pour sa part de financement, des intérêts versés dans le cadre d'emprunts contractés pour la construction de casernes et de la Direction, pour un montant de 82 045 € (-8,04% soit - 7 173 €) ;
- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée versé au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics éligibles, s'élève à 14 098 € (+32,79 % soit + 3 481 €).

**c/75– Autres produits de gestion courante : 4 200 € (+54 €, soit +1,29 %)**

Les recettes de chapitre concernent la redevance du CHU de BESANCON pour ANTARES.

**c/013 – Atténuations de charges : 38 050 € (+10 481 €, soit +38,02 %)**

Les recettes de ce chapitre, variables, se composent des remboursements :

- du supplément familial de traitement par le Fonds National de Compensation (18 662 € selon un système de péréquation avec calcul annuel),
- de congés de paternité (0 €),
- d'indemnités d'assurance pour accident de travail (498 €),
- de charges sociales (8 810 €)
- de compte épargne temps (10 080 €).

**c/77 – Produits exceptionnels : 136 671 € (+82 234 €, soit +151,06 %)**

Le chapitre des produits exceptionnels a subi une augmentation de 151,06 % pour s'établir à 136 671 € contre 54 436 € en 2019.

Les recettes du chapitre se composent des dommages et intérêts en exécution de jugements, des pénalités de retard des marchés (1 502 €), des annulations de mandats sur exercices antérieurs (4 535 €), des indemnités de sinistres versées par les assurances (10 829 €), de régularisation de rattachement (11 450 €) ainsi que de la cession de véhicules et matériels (76 939€). Cette cession était de 17 908 € en 2019.

**c/042 - Opérations d'ordre entre sections : 726 178 € (+ 287 983 € soit 65,75%)**

Ce chapitre comprend :

- la neutralisation des amortissements immobiliers, d'un montant de 708 116 € (438 195 € en 2019) soit 99,79 % du montant possible pour 2020 ;
- les travaux en régie d'aménagement de véhicule pour un montant de 18 062 €.

**B – SECTION D'INVESTISSEMENT****1. Dépenses d'investissement**

Chapitres	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BP+BS+DM 2020	Réalisé 2020		Variation 2020/2019	
					€	%	€	%
10	Dotations, fonds divers et réserves							
13	Subventions d'investissement							
16	Emprunts et dettes assimilées	482 038 €	481 824 €	481 631 €	481 630 €	100,00%	- 194 €	-0,04%
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	624 807 €	307 091 €	640 545 €	308 744 €	48,20%	1 654 €	0,54%
204	Subventions d'équipement versées	52 320 €	3 000 €	226 180 €			- 3 000 €	
21	Immobilisations corporelles	2 286 070 €	2 901 988 €	3 214 009 €	1 795 209 €	55,86%	- 1 106 779 €	-38,14%
23	Immobilisations en cours	1 331 205 €	5 626 791 €	5 373 450 €	4 079 154 €	75,91%	- 1 547 637 €	-27,50%
020	Dépenses imprévues			20 000 €				
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>4 776 439 €</b>	<b>9 320 694 €</b>	<b>9 955 815 €</b>	<b>6 664 737 €</b>	<b>66,94%</b>	<b>- 2 655 956 €</b>	<b>-28,50%</b>
040	<i>Neutralisation</i>		438 195 €	726 617 €	726 178 €	100%	287 983 €	65,72%
	<i>dont Opérations d'ordre entre sections</i>		1 766 €		18 062 €		16 296 €	
041	Opérations Patrimoniales	1 252 723 €	145 914 €	3 100 015 €	3 100 014 €	100%	2 954 101 €	
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>1 252 723 €</b>	<b>585 875 €</b>	<b>3 826 632 €</b>	<b>3 826 192 €</b>	<b>99,99%</b>	<b>3 242 084 €</b>	<b>553,07%</b>
<b>TOTAL GENERAL- DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 029 162 €</b>	<b>9 906 568 €</b>	<b>13 782 446 €</b>	<b>10 490 929 €</b>	<b>76,12%</b>	<b>584 361 €</b>	<b>5,90%</b>

En investissement, les dépenses de l'exercice sont inférieures de 287 869 € aux recettes, sachant qu'il y a eu un montant de 2 438 896 € de reports repris au BP 2020.

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'établit à 6 664 737 €, soit une diminution de 28,50% (- 2 655 956 €). Elle s'explique par un volume prévisionnel inférieur (-3 032 852 € par rapport à 2019) ainsi que par un moindre taux de réalisation de 66,94 % sur les dépenses réelles (71,67% en 2019). Sur l'ensemble des dépenses d'investissement il est de 76,12% (72,89 % en 2019).

**c/16- Emprunts et dettes assimilés : 481 630€ (- 194 €, soit - 0,04%)**

Ce chapitre concerne le remboursement, à annuité de capital constant, des différents emprunts en cours. Le remboursement du capital pour le nouvel emprunt pour l'opération à MONTMOROT n'interviendra qu'en 2021.

**c/20- Immobilisations incorporelles : 308 744 € (+1 654 €, soit + 0,54 %)**

Les frais d'étude s'établissent à 121 647 € (- 28,35 % soit -48 132 €) à l'inverse des frais de licences informatiques d'un montant de 186 579 € (+ 37,35 % soit +50 740 €).

**c/204 – Subventions d'équipement versées: 0 € (-3 000 €)**

La subvention à la commune des ROUSSES pour le nouveau CIS, qui faisait déjà partie des reports 2019, sera versée en 2021 dans le cadre des reports 2020, ainsi que le solde à la commune de CLAIRVAUX pour l'extension de la caserne.

**c/21 – Immobilisations corporelles : 1 795 209 € (-1 106 779 €, soit -38,14%)**

Cette baisse s'explique par :

- les achats de véhicules pour un montant de 173 205 € seulement (-1 679 346 €) correspondant à 4 VLHR et 2 VLC, sachant qu'en 2019 le programme pluriannuel d'équipement en véhicule 2018 avait été payé et que le programme 2019 et 2020 ont fait l'objet d'une avance pour moitié au compte 238 (cf. chapitre 23).
- Les dépenses d'habillement pour un montant de 234 414 € (-44 710 €).  
Les deux plans de dotations pluriannuels lancés en 2016 se poursuivent, comprenant :
  - le renouvellement des casques F1 SF par les casques F1 XF de couleur jaune : achat de 100 casques pour un montant de 23 800 € ;
  - la dotation en blousons coupe-vent (softs shell) : achat de 80 blousons pour un montant de 5 885 €

Il a été également consacré 10 000 € pour l'équipement des JSP.

Parallèlement il y a des augmentations :

- des achats d'autres matériels outillages techniques qui s'élèvent à 687 809 € (+ 211 126 €) notamment du matériel de transmission et informatique pour 168 776 € (+82 378 €), du matériel technique pour le CIS BASSIN LEDONIEN (104 607 €), pour le CIS RANCHOT JURA NORD (6 968 €) pour l'atelier (17 356 €, + 12 936 €) et pour les infrastructures (10 336 €, + 8 623 €)
- des acquisitions de mobiliers et matériels de bureau qui s'élèvent à 133 536 € (+110 186 €) dont l'essentiel en faveur du CIS du BASSIN LEDONIEN (107 669€) ;
- des dépenses liées à la construction ou la rénovation de bâtiments publics d'un montant de 100 583 € (+ 6 704€) ;
- des dépenses matériel d'incendie et de secours (hors habillement) qui s'élèvent à 276 232 €, (+150 985 €) cette augmentation est essentiellement due à l'équipement de nouveaux véhicules.

**c/23 – Immobilisations en cours : 4 079 154 € (-1 547 637 €, soit -27,50 %)**

Le chapitre des immobilisations en cours s'établit à 4 079 154 €. Cette baisse est due principalement à la diminution par rapport à 2019 des dépenses de construction de l'opération du CIS BASSIN LEDONIEN/ Plateforme Atelier-Logistique (2 247 779 € en 2020, 3 880 447 € en 2019).

**c/040 - Opérations d'ordre entre sections : 726 178 € (+ 287 983 € soit +65,75%)**

cf. section de fonctionnement chapitre 042

**c/041 - Opérations patrimoniales : 3 100 014 €**

Ce chapitre correspond à l'intégration de l'article 238 (avances relatives au programme pluriannuel d'équipement en véhicules) à l'article 21561 (cf. commentaire des dépenses aux chapitres 21 et 23).

## 2. Recettes d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BP+BS+DM 2020	Réalisé 2020		Variation 2020/2019	
					€	%	€	%
10	Dotations, fonds divers et réserves	611 134 €	818 125 €	1 200 000 €	1 196 422 €	99,70%	378 297 €	46,24%
13	Subventions d'investissement	1 544 115 €	2 291 199 €	1 380 854 €	1 380 912 €	100,00%	- 910 287 €	-39,73%
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	1 900 000 €	3 279 470 €	1 900 000 €	57,94%	- €	
23	Immobilisations en cours		1 784 €		6 586 €		4 802 €	
024	Produits des cessions d'immobilisations			20 000 €			- €	
	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>2 155 248 €</b>	<b>5 011 109 €</b>	<b>5 880 324 €</b>	<b>4 483 920 €</b>	<b>89,48%</b>	<b>- 527 189 €</b>	<b>-10,52%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	3 015 644 €	3 029 209 €	3 117 929 €	3 194 864 €	102,47%	165 655 €	5,47%
041	opérations patrimoniales	1 252 723 €	149 445 €	3 100 015 €	3 100 014 €	100,00%	2 950 570 €	
021	virement de la section de fonctionnement						- €	
001	excédent d'investissement reporté			1 684 178 €			- €	
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>4 268 366 €</b>	<b>3 178 654 €</b>	<b>7 902 122 €</b>	<b>6 294 878 €</b>	<b>79,66%</b>	<b>3 116 224 €</b>	<b>98,04%</b>
	<b>TOTAL GENERAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 423 615 €</b>	<b>8 189 763 €</b>	<b>13 782 446 €</b>	<b>10 778 799 €</b>	<b>78,21%</b>	<b>2 589 035 €</b>	<b>31,61%</b>

### c/10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 196 422 € (+ 378 297 €, soit + 46,24%)

Ce chapitre se compose des recettes issues du FCTVA versé par l'État en N+1, en augmentation en raison de la hausse des dépenses d'investissement éligibles, notamment l'opération de MONTMOROT, sachant que l'année 2019 était la plus forte année investissement de l'histoire du SDIS.

### c/13 – Subventions d'investissement : 1 380 912 € (-910 287 €, soit -39,73%)

Ce chapitre correspond aux subventions versées par le Département, les communes et EPCI pour la construction de casernes. Celui-ci s'élève à 1 380 912 € et comprend :

- les remboursements par le Département du capital des emprunts pour le financement des constructions des casernes de ST-CLAUDE, MONT-SUR-MONNET, VIRY, THERVAY, CHAMPAGNOLE et DOLE, pour un montant de 245 460 € et d'une subvention destinée à soutenir la continuité de l'effort du SDIS sur les constructions des CIS (LORETTE, SAINT-AUBIN) de 212 000 € et 157 000 € ;
- les subventions en capital versées par les communes co-financeuses à 50% des constructions des CIS (766 452 €) : PLATEAU DE NOZEROY (24 575 €), RANCHOT JURA NORD (110 400 €), LES COMBES (101 478 €), et CIS LONS LE SAUNIER/ Plateforme Atelier-Logistique (16 238 € + 513 761 € par ECLA)

### c/16 – Emprunts et dettes assimilés : 1 900 000 €

Le montant tiré est identique à celui de 2019 et solde l'emprunt de 3 800 000 € souscrit pour l'opération immobilière à MONTMOROT.

### c/23 – Immobilisations en cours : 6 586 €

Ce chapitre concerne les révisions de prix en notre faveur sur les marchés de construction.

### c/040 - Opérations d'ordre entre sections : 3 194 864 € (+165 655 €, soit +5,47%)

Ce chapitre concerne essentiellement le transfert de la dotation aux amortissements de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour la somme de 3 117 925 €.

### c/041 - Opérations patrimoniales : 3 100 014 €

Ce chapitre correspond à l'intégration de l'article 238 (avances relatives au programme pluriannuel d'équipement en véhicules) à l'article 21561 (cf. commentaire des dépenses aux chapitres 21 et 23).

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020.**

DECISION N° C 2021-10 DU 16 MARS 2021

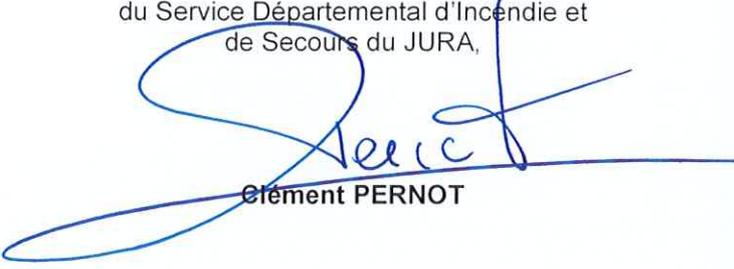
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'exercice 2020.

Le Président a quitté la séance, n'a pas pris part au vote, puis a repris.

Les annexes sont jointes à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le 26 MARS 2021  
Affiché le 26 MARS 2021  
Publié au RAA du 1<sup>er</sup> trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT